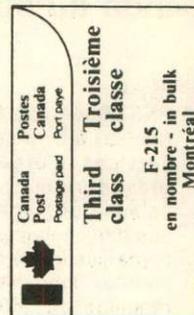


service de l'information (514) 286-2155 1001 St-Denis, Montréal H2X 3J1



nouvelles csn

numéro 99 semaine du 13 au 19 janvier 1981



UN MORT À MARINE ET UN TROISIÈME À CPCV — Léon Thibault, 62 ans, est décédé à son travail, aux Chantiers maritimes de Sorel lorsqu'une plaque d'acier de plusieurs tonnes est tombée et l'a écrasé. Le syndicat a demandé une enquête. Il est révoltant qu'un homme qui a donné toute sa vie active à Marine meure ainsi. À Valleyfield, l'explosion à l'usine CPCV a fait une troisième victime : un des deux travailleurs grièvement blessé lors de l'accident est décédé durant les vacances de Noël.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA CSN AU SAGUENAY LAC ST-JEAN APPUIENT LA GRÈVE D'ABITIBI-PRICE À KÉNOGAMI

— Réunis à Jonquière le 12 janvier, les États généraux des syndicats CSN de la région ont décidé d'accorder tout leur appui aux grévistes de la Price à Kénoгами. Cet appui se manifestera, entre autres, par un appui financier minimum de 2 \$ par semaine et par membre ainsi qu'une campagne d'information sur ce conflit dans la région.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL CENTRAL DU BAS ST-LAURENT EST CONGÉDIÉ PAR SON EMPLOYEUR

— Claude Racine, nouvellement élu président du conseil central du Bas St-Laurent (CSN), a été congédié par son employeur, le Centre des services sociaux du BSL, congédiement découlant du refus patronal d'appliquer les clauses de libération de tâches auxquelles il a droit pour activités syndicales (convention de la FAS, art. 9.3 et 9.5). Le conseil central a demandé à toutes les fédérations et conseils centraux CSN de protester auprès des employeurs de Claude Racine, au CSS, 158 est, St-Germain, Rimouski, avec copie au conseil central du BSL.

GRANDE CAMPAGNE D'ORGANISATION DANS LES HÔTELS MONTRÉLAIS *** LE COLLOQUE DES MINEURS *** UN MÉDIATEUR À RADIO-CANADA ***

Montréal, le 14 janvier 1981 — **LA CSN DEMANDE AU MINISTRE PARIZEAU DE SE PRONONCER SUR LES COUPURES DE \$ 1 MILLIARD** — Suite à une série de rumeurs qui prennent de plus en plus l'allure de faits réels, le comité exécutif de la CSN a demandé aujourd'hui au ministre Parizeau de confirmer ou d'infirmer si oui ou non le gouvernement s'apprête à effectuer des coupures de près d'un milliard de dollars dans le prochain budget provincial. Ces coupures viseraient principalement le domaine de l'Éducation et des Affaires sociales où la qualité des services se fait de plus en plus déficiente suite aux coupures successives des budgets précédents (débordement des urgences, manque de personnel, etc.). La CSN réclame, dans le télégramme qu'elle a fait parvenir au ministre des Finances que le gouvernement rende public dès maintenant les politiques générales de ce budget afin qu'un réel débat se fasse dans la population sur les coupures appréhendées et l'utilisation qu'on entend faire de l'argent ainsi récupéré. Le comité exécutif de la CSN ajoute dans son télégramme : « Selon nous, de nouvelles coupures au sein des postes budgétaires à vocation sociale seraient socialement inacceptables, politiquement indéfendables et économiquement nuisibles. »

□ □ □

Hull, le 16 janvier 1981 — **LE CONFLIT DES CONCIERGES DE LA CSRO : L'EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE TROMPE LES COMMISSAIRES ET REFUSE DE NÉGOCIER** — Le Syndicat des concierges de la CSRO en conflit depuis le 9 décembre 1979, ne trouve pas d'explication au silence de l'exécutif de la Commission scolaire régionale de l'Outaouais depuis que les commissaires ont adopté, le 20 octobre dernier, une résolution demandant la reprise des négociations. La résolution demandait à l'exécutif de la CSRO ou à son délégué « d'inciter fortement les compagnies Services de Lavage Général et Services Ménagers Roy à négocier dans les plus brefs délais une entente qui permette la réintégration des ex-employés sur la base de l'offre faite de façon à normaliser cette situation ». « Comment, se demandent aujourd'hui le président du syndicat, les membres de l'exécutif peuvent-ils encore refuser d'appliquer un jugement de tribunal et même les résolutions de leur propre assemblée de commissaires pour maintenir une position qui ne tient pas debout? » Soulignant que la CSRO a même engagé un avocat, qui a récemment fait des représentations au ministère du Travail pour dénigrer le jugement rendu par le juge Robert Burns, le président Yves Roy estime que ces démêlés juridiques « ne font qu'aggraver le fardeau économique des contribuables de la Commission scolaire régionale de l'Outaouais ». « Nous avons confiance dans les décisions de ces commissaires élus par la population et, si leur résolution du 20 octobre avait été suivie par l'exécutif, il n'y a pas de doute, a confié le président syndical, que le conflit serait réglé depuis longtemps. »

□ □ □

L'agenda du mouvement

janvier

- 12-13 **FNSBB** réunion d'équipe des salariés/ées à Drummondville
- 13-16 **services d'organisation et des grèves** réunion conjointe des équipes des conseils centraux et des deux services des grèves et de l'organisation, à Montréal
- 15 **comités inter-fédérations** réunion régulière au 1601, de Lorimier, à Montréal
- 16 **comités inter-fédérations et inter-conseils centraux** réunion conjointe sur le droit au travail, au 1601, de Lorimier, à Montréal
- 19-20 **FAS** réunion des salariés de l'Ouest de la province, au 1212, rue Panet, à Montréal
- 20-23 **FAS** réunion des salariés de l'Est de la province à l'hôtel Clarendon, à Québec
- 23-24 **FNSBB** congrès spécial de la fédération
- 28-30 **action politique** session de formation pour les arbitres de l'assurance-chômage. Informations à 286-2171.

février

- 2-3 **FESP** réunion du comité de coordination. Cette réunion devait d'abord avoir lieu les 26 et 27 janvier
- 4-6 **éducation** formation pour les officiers de conseils centraux.
- 5-6 **salarié/e/s de la CSN** rencontre avec l'exécutif de la CSN pour discuter des propositions votées en congrès. Au 1601, de Lorimier, à Montréal.
- 13-14 **conseil central de Montréal** colloque sur l'information syndicale.
- 31 **États généraux sur le droit de grève et le droit au travail à Montréal** — Le conseil central de Montréal (CSN) organise ces États généraux. Sont convoqués tous les officiers syndicaux de même que les délégués à l'assemblée générale du CCM pour donner suite aux décisions du congrès de la centrale. Au 1601 de Lorimier.

LES EMPLOYÉS/ES DE LA BUANDERIE CENTRALE OCCUPENT LES BUREAUX DE LAZURE — En conflit depuis plus de deux mois, les employés/ées de la Buanderie centrale de Montréal sont allés occuper, le 14 janvier, les bureaux montréalais du ministre des Affaires sociales Denis Lazure. Ils voulaient signaler au ministre les conditions épouvantables qui sont les leurs et lui faire admettre qu'il est inadmissible qu'une entreprise entièrement subventionnée par le gouvernement tolère autant d'accidents de travail (plus de trois par semaine). Une intervention du ministre est maintenant dans l'ordre.

5163 GRÉVISTES À LA CSN — En date du 12 janvier, il y avait 32 conflits à la CSN (grèves, contre-grèves, et fermetures) touchant 5163 grévistes.

chez les forestiers REPRISE DES NÉGOCIATIONS ET RÉPONSES À L'AVOCAT BÉDARD

Interrompues depuis le 18 novembre dernier alors que la CIP s'était retirée de la table des négociations, les négociations ont repris les 13 et 14 janvier pour se poursuivre les 16 et 19, avec l'aide du conciliateur Robert Chagnon, du ministère du Travail du Québec. En grève depuis plus de sept mois, un bon nombre des 1500 forestiers de la CIP dans la Haute-Mauricie avaient dressé une ligne de piquetage quelques jours avant la reprise des négociations devant l'usine de la CIP, à La Tuque, afin d'empêcher les camionneurs artisans, considérés comme des scabs par les forestiers, de livrer des copeaux et du bois de pulpe pour alimenter l'usine.

Dans un autre ordre d'idées, deux travailleurs de la CSN, l'un forestier à la CIP, l'autre vice-président de la centrale, ont répondu par la même voie, c'est-à-dire les lettres des lecteurs dans les journaux, à la lettre méprisante de l'avocat patronal Bédard, qui, au sujet de la Grande Corvée, parlait d'imposture de la CSN et de manipulation par les communistes de « forestiers de petite instruction ». Une lettre très méprisante, ce que les deux travailleurs n'ont pas manqué de faire remarquer.

Pierre Mercille fait d'abord remarquer à cet avocat que ce qu'il nomme « imposture » est ce que nous connaissons dans le monde syndical comme la solidarité. Il explique également à ce patron quelles sont les règles de la démocratie syndicale, où c'est la majorité qui décide des actions. Quant à Gilles Lesage, travailleur forestier, gréviste à la CIP, il fait remarquer à l'avocat Bédard qu'on utilise souvent l'épouvantail communiste dans les milieux patronaux lorsque les revendications des travailleurs sont justes et qu'on ne sait plus quoi leur opposer. Et il termine sa lettre en disant : « Je tiens à vous préciser que vous êtes un boss et un boss ne peut pas penser comme un travailleur ».

□ □ □

du 23 au 25 janvier LE COLLOQUE DES MINEURS DE ROUYN-NORANDA CONSTATERA LE BILAN NÉGATIF DU DÉVELOPPEMENT MINIER AU QUÉBEC

À quelques jours du colloque des mineurs, qui a lieu à Rouyn du 23 au 25 janvier, un document, préparé par les syndicats du secteur des Mines de la FSMMP et le service des recherches de la CSN, conclut à l'urgence pour la société québécoise de mesures législatives afin de forcer les compagnies minières à respecter leurs obligations.

Constatant qu'aujourd'hui, au Québec, n'importe qui peut exploiter une mine, qu'il peut le faire n'importe comment, pourvu qu'il fasse semblant de respecter un certain nombre de règlements minimaux, le document exige un contrôle des méthodes d'exploitation des mines. Depuis 15 ans, le nombre d'emplois a régressé dans le secteur de la production minière québécoise. De plus, pour 1 \$ de salaire payé aux mineurs du Québec, les compagnies minières s'enrichissent de 3,40 \$. Citant en exemple le groupe Noranda qui, en 1979, déclarait des profits record de 410 millions de dollars dans l'exploitation du cuivre et du zinc québécois, le document s'interroge sur la chute constatée du développement minier relié au zinc et au cuivre et sur les millions du groupe Noranda drainés systématiquement hors du Québec.

Estimant que les droits et garanties des mineurs du Québec sont partiels quand ils ne sont pas totalement ignorés, les syndicats du secteur des mines de la FSMMP (CSN) croient à une participation plus directe et plus active du gouvernement dans le développement minier.

Au gaspillage des ressources minières, il faut aussi ajouter le gaspillage des vies humaines illustré récemment par la tragédie de la mine Belmoral. Afin de réduire les risques associés au travail et à l'environnement, le gouvernement promulgue de temps à autre des règlements et des normes destinés à garantir la salubrité et l'hygiène dans les milieux de travail. Dans les mines, ces normes n'ont pas subi de changements majeurs depuis deux décennies. Pour le mouvement syndical, la tragédie de la mine Belmoral confirme la nécessité d'une enquête systématique sur l'ensemble des problèmes de sécurité et de santé causés par l'exploitation minière. De plus, il est urgent d'établir des règlements nouveaux et des normes nouvelles à l'industrie minière.

Montréal, le 16 janvier 1981 — **UN MÉDIATEUR NOMMÉ DANS LE CONFLIT DES JOURNALISTES À RADIO-CANADA** — Le ministre du Travail fédéral a nommé son chef de la conciliation, Guy de Merlis, médiateur dans le conflit des journalistes de Radio-Canada à Montréal, Québec et Rimouski. Son mandat, cependant, n'est au départ qu'exploratoire : il doit commencer par rencontrer les parties pour s'assurer que toutes deux sont disposées à faire des concessions dans le cadre d'une reprise des pourparlers. Si cela s'avère possible, il sera alors confirmé médiateur. Radio-Canada, pendant ce temps, a fait à la Cour une demande d'injonction interlocutoire. La bonne foi n'a plus de limite.

□ □ □

Sherbrooke, le 16 janvier 1981 — **RÈGLEMENT AVANTAGEUX CHEZ BOMBARDIER POUR UN SYNDICAT CSN** — Les travailleurs de Bombardier, division des produits de caoutchouc, ont accepté en assemblée une entente avec la compagnie où les travailleurs, après un lock-out de quatre mois, obtiennent satisfaction à 85 % de leurs demandes initiales, principalement sur l'ancienneté, la formule de grief et d'arbitrage, les congés. Un précédent a été créé également puisque le syndicat est maintenant détenteur et administrateur de sa propre police d'assurance-groupe, dont 50 % des primes sont payées par l'employeur. Le contrat est de trois ans et l'augmentation salariale d'environ 10 % par année.

□ □ □

Montréal, le 15 janvier 1981 — **LES TRAVAILLEURS DE BFG ADMIRAL VEULENT DES EXPLICATIONS SUR LA FERMETURE DE LEUR USINE** — Une centaine de travailleurs de l'usine BFG Admiral, de St-Bruno, victimes d'une fermeture, sont allés au 22e étage d'un gratte-ciel montréalais rencontrer leur employeur immédiat, York Lampton. Ils ont posé ce geste devant le refus répété de cette compagnie de les rencontrer afin de les informer : ils exigent entre autres les rapports financiers de la compagnie pour constater la mauvaise gestion de l'entreprise. Évidemment, les patrons ont fait venir la police qui s'est empressée d'intervenir, comme toujours. Deux jours auparavant, les travailleurs de BFG s'étaient présentés au bureau de comté du premier ministre Lévesque mais ce dernier était absent. Ils exigent une enquête publique sur l'administration de la compagnie et le rôle de la Caisse de dépôt, qui a énormément investi dans cette compagnie.

□ □ □

Montréal, le 15 janvier 1981 — **LA FESPET LE CONSEIL CENTRAL DE MONTRÉAL DÉNONCENT LES POLITIQUES DU TRANSPORT EN COMMUN DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL** — S'opposant aux hausses des tarifs qui sont entrés en vigueur dernièrement aux commissions de transport en commun de la Communauté urbaine de Montréal, de Laval et de la Rive-sud métropolitaine, la Fédération des employés de service publics (CSN) et le conseil central de Montréal (CSN) ont accusé les administrations publiques concernées de se désintéresser du développement du transport en commun. Les deux organismes syndicaux demandent donc au gouvernement du Québec d'annuler la hausse des tarifs entrée en vigueur le 18 janvier à la CTCUM et d'instituer des politiques plus avantageuses pour les personnes âgées. Ils demandent également qu'une seule commission de transport soit mise sur pied pour toute la région métropolitaine et qu'enfin, à moyen terme, on réduise le coût du transport en commun afin d'en arriver à la gratuité de ce service public essentiel.

□ □ □

CHANGEMENTS À L'EXÉCUTIF DU CONSEIL CENTRAL DU NORD-OUEST — Suite à l'assemblée générale de ce conseil central, voici les changements survenus à l'exécutif :

- **président** : Lionel Faucher
 - **vice-président (Amos)** : Yvon Leduc
 - **vice-président (Val d'Or)** : Gleason Leblond
 - **trésorier** : Louis Mihaly
- Les autres postes demeurent inchangés.

GRÈVE DANS LE TRANSPORT SCOLAIRE DANS L'OUTAOUAIS — Les 110 chauffeurs d'autobus scolaires de la CTCRO ont voté la grève à 84 % et débrayé le 14 janvier. Les lignes de piquetage ont été respectées par les chauffeurs d'autobus urbains, ce qui a eu pour cause de paralyser le transport public dans la région.

...

SPÉCIALITÉS PYPYRUS CANADA S'OPPOSE À LA SYNDICALISATION DE SES EMPLOYÉS — Organisés en syndicat depuis janvier 1980 et accrédités depuis le 25 juillet de la même année, les employés de Spécialités Papyrus Canada, sur la Côte Nord, sont victimes de tactiques déloyales qui n'ont pour but que de casser le syndicat : congédiements de militants, refus de négocier, suspensions suite au vote de grève.

...

LA RÉGION DE THETFORD DUREMENT TOUCHÉE PAR LES FERMETURES — La compagnie Asbestos a décidé de prolonger la fermeture temporaire de deux unités de production jusqu'en mars. Lors des fermetures, la reprise de la production était prévue pour la fin de janvier. Plus de 700 travailleurs sont ainsi touchés, en plus des 250 déjà mis à pied définitivement.

...

LE CONSEIL CENTRAL DU NORD-OUEST DÉNONCE LES MEDIA LOCAUX D'INFORMATION ET LA DOMTAR — Lors de sa dernière assemblée générale, le conseil central du Nord-Ouest a dénoncé le parti-pris des media locaux d'information *L'écho* et *Radio-nord*, qui ont refusé de publier les messages du local 500 (FTQ) et de parler de l'occupation des bureaux de la CSST par l'association des accidentés du travail du Nord-Ouest. Ils ont de plus dénoncé l'attitude intransigeante de la Domtar dans ses négociations avec ses syndiqués de la scierie de Lebel-sur-Quévillon suite au débrayage du 4 décembre dernier : elle refuse de signer l'entente de retour au travail sous prétexte que ça ne se fait pas...

...

en pleine campagne de recrutement dans
neuf hôtels montréalais

LA CSN DÉVOILE UN RAPPORT SECRET DE LA FTQ SUR LE LOCAL 31

En organisation dans neuf grands hôtels montréalais, la CSN a dévoilé un rapport confidentiel de la FTQ sur l'Union des employés d'hôtels, des restaurants et des commis de bars (local 31), rapport qui ne fait que confirmer ce que le CSN affirme depuis longtemps et que des milliers d'anciens membres nous ont révélé : ce syndicat américain et son local québécois est anti-démocratique, est plus près des employeurs que des syndiqués/es, négocie des conventions sans consultation, des conventions d'ailleurs pourries et tient même des assemblées syndicales en présence des patrons.

La campagne de syndicalisation, on serait porté à dire de libération, se poursuit jusqu'au 31 janvier. Les employés/es concernés/es sont ceux et celles des hôtels Reine-Élisabeth, Quatre-Saisons, Bonaventure, Windsor, Holiday Inn centre-ville, Holiday Inn Place Dupuis, Holiday Inn Richelieu, Loews La Cité et Hyatt Regency.

□ □ □

Montréal, le 19 janvier 1981 — **PRÉCISIONS SUR LE PROCÈS DE NORBERT** — Contrairement à ce que laissait entendre un titre paru dans certains journaux du Québec, Norbert Rodrigue ne plaide pas l'inconstitutionnalité de la loi 62, adoptée uniquement en français. Le président plaide que la loi 62 adoptée le 14 décembre 79 par l'Assemblée nationale, ne prévoit pas expressément la rétroactivité des infractions présumées commises avant son adoption. Cette loi avait été rendue nécessaire par suite du jugement de la Cour suprême invalidant certains chapitres de la loi 101. L'absence de telles provisions, selon les principes du droit, la doctrine et la jurisprudence, devrait permettre de casser les accusations portées contre les syndicats noursuivis et le président de la CSN.

□ □ □

NÉGOCIATIONS DANS LES MUNICIPALITÉS GASPÉSIENNES — Des négociations sont en cours dans les municipalités gaspésiennes suivantes : Grande-Rivière, Chandler et New-Richmond. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une première convention de travail.

NOUVELLES DU SMQ — Un rapport a été présenté au gouvernement par Pierre Vadeboncoeur, rapport qui recommande de hâter la signature de conventions collectives entre le SMQ et Radio-Québec, le réseau scolaire, et enfin, la Société des fêtes nationales. Le ministre Denis Vaugois en approuve le rapport. Bien entendu, il y a une marge entre accepter un rapport et le mettre en application. Nous poursuivons donc les pressions auprès du gouvernement et de Radio-Québec. Une convention collective a été déposée au Café Campus et les négociations sont en cours depuis le 5 janvier. Fait à noter, les travailleurs/euses du Café Campus sont maintenant propriétaires (auto-gestionnaires). La cotisation de 1981 (25 \$) serait la bienvenue avec le 31 janvier 1981, car les finances du syndicat ne se comparent pas à celles de *La Guilde* et les fins de mois durent tout le mois!

ÉTÉ 81 : STAGE DE JEUNES MILITANTS CSN EN BELGIQUE — Il s'agit de l'amorce d'un programme d'échanges entre la CSN et la CSC belge. À l'été 1980, la CSN a reçu une dizaine de jeunes militants belges; à l'été 81, c'est au tour de la CSN de déléguer des militants en Belgique. Le stage d'une durée de 14 jours, se fera ou à la mi-juin ou à la mi-août. Le transport est à moitié prix, soit environ 300 \$, et les participants toucheront une allocation quotidienne de 16 \$. Pour être éligible, il faudra avoir 25 ans ou moins à l'été 81, être membre d'un syndicat CSN depuis 2 ans, avoir une responsabilité syndicale, s'engager à préparer la session en février (2 jours) et présenter sa candidature par lettre ou télex avant le 13 février en expliquant les attentes par rapport à ce voyage. Un comité de sélection examinera les candidatures. **Pour plus d'informations :** Lucie Dagenais, 1601 de Lorimier, Montréal, H2K 4M5; tél. : (514) 286-2228.
